



RÉSIDENCE LES LAURÉATS





RÉSIDENCE LES LAURÉATS

13 rue des Hauts de Chanturgue 63100 Clermont-Ferrand 04 73 43 72 72 residence-centre-ville@crous-clermont.fr









SOMMAIRE

-		
	ÉDITO & CONTACTS	p.2
j.	VOTRE ARRIVÉE / DÉPART	p.3
	VIE & SÉCURITÉ	p.4
	VIE EN COLLECTIVITÉ	p.5
m	INTERNET & ADMINISTRATION	p.6
Q	POINTS ADMINISTRATIFS	p.7
@	COURRIER, COLIS, CLÉS	p.8
龠	VOTRE RÉSIDENCE	p.9
2	CONSEILS TECHNIQUES	p.10
	AIDES	p.11
	ANIMATIONS	p.12
	RESTAURATION	
:B:	& INFOS PRATIQUES	p.13



Bonjour,

Nous vous souhaitons la bienvenue dans votre résidence universitaire!

Nous espèrons que vous y trouverez le cadre idéal pour préparer et réussir vos études.

Toutes les équipes (administrative, technique, entretien, accueil, animation...) seront à votre disposition pour vous accompagner dans votre vie quotidienne.

Bonne et studieuse année à toutes et à tous!

La Direction de la résidence.

CONTACTS





ACCUEIL

Résidence Philippe Lebon 28 boulevard Côte Blatin - Clermont-Ferrand Ouvert 24H/24, 7j/7 Agent présent sur place pour répondre à toutes vos questions.

accueil-cle@crous-clermont.fr 04 73 43 72 72

SECRÉTARIAT

Administration - bâtiment A de la résidence Philippe Lebon Du lundi au mercredi de 08h30 à 12h00 et de 14h00 à 16h00 Le jeudi de 09h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h30 Le vendredi de 08h30 à 12h00

residence-centre-ville@crous-clermont.fr 04 73 43 72 72

VOTRE ARRIVÉE





Les clés de votre logement seront à retirer à compter du 1er septembre au secrétariat de la résidence Philippe Lebon situé 28 boulevard Côte Blatin 63000 Clermont-Fd.

Suite à votre arrivée, un personnel de la résidence vous contactera dans un délai de 15 jours, afin de convenir d'un rendez-vous pour réaliser votre état des lieux d'entrée. Sinon, merci de nous contacter à : residence-centre-ville@crous-clermont.fr.

Une assurance multi-risques habitation est obligatoire et doit être déposée sur votre compte **www.messervicesetudiant.gouv.fr** avant l'arrivée dans votre logement. La validité de l'assurance doit couvrir la durée totale d'occupation du logement.

Informez-vous auprès des mutuelles étudiantes, de votre compagnie d'assurance ou de votre banque.

L'attestation sera exigée à la remise des clés.

La résidence propose à la vente un kit de linge au tarif de 40 € (drap housse, couette, housse de couette, taie, oreiller). Si vous êtes intéressés, veuillez le faire savoir à l'adresse residence-centre-ville@crous-clermont.fr.

VOTRE DÉPART



Tout départ en cours d'année doit être signalé par le biais de votre compte www. messervices.etudiant.gouv.fr rubrique « Gérer son logement - Cité U ».

Le préavis de départ est d'un mois.

Vous devrez contacter le secrétariat au 04 73 43 72 57 pour prendre rendez-vous **pour l'état des lieux de sortie et la remise des clés** avant la date de votre départ.

Votre logement devra être **vide et propre** pour cet inventaire (frigo, VMC, plaques, siphons...). Toute intervention de notre part concernant du ménage et/ou des réparations vous sera facturée.

N'oubliez pas de prévenir votre fournisseur d'électricité de votre départ et de bien relever votre index de consommation.



VIE ET SÉCURITÉ

CONSIGNES DE VIE

- Le droit d'occupation du logement est strictement individuel et nominatif. Il est interdit de le prêter, de le sous-louer et d'héberger un tiers.
- Vous devez respecter le logement et les locaux communs en les maintenant propres. Pour cela ne pas jeter de détritus, papiers, mégots, bouteilles en dehors des zones prévues à cet effet. Toute dégradation constatée de votre fait vous sera facturée. Il est interdit de sortir le mobilier de votre chambre, et celui des salles mises à votre disposition.
- Si vous remarquez une détérioration des locaux ou des biens communs, merci de le signaler immédiatement à la résidence Philippe Lebon au 04 73 43 72 72 ou accueil-cle@crous-clermont.fr.
- La fixation d'objets et l'affichage de posters ou autres sur votre porte de chambre et/ ou la décoration des couloirs sont strictement interdits.
- Aucune transformation des locaux de la résidence n'est autorisée.
- Il est interdit de stationner vélos et trottinettes dans les chambres. Vous disposez d'un garage à vélos équipé d'un contrôle d'accès.
- Il est interdit de circuler en vélo, en rollers ou trottinette, dans les communs, de jouer au ballon et d'utiliser tout autre objet de ce genre, dans l'enceinte intérieure de la résidence (halls, couloirs, chambres).
 - Attention : Tous les appareils équipés de batterie au lithium ne doivent jamais être rechargés sans surveillance.
- Les animaux de compagnie sont admis en résidence universitaire uniquement sur autorisation préalable expresse du directeur de la résidence.
- La mobilité étudiante étant aujourd'hui de plus en plus importante, vous pouvez être amené(e) à être en contact avec des punaises de lit.
 En cas de problème avec cet insecte dans votre logement, pouvant se manifester par
 - des piqûres sur votre corps (boutons, plaques rouges...), prenez **IMMEDIATEMENT** contact avec la résidence Philippe Lebon à l'adresse : **insectes-centre-ville@crous-clermont.fr.**
 - Veuillez joindre une photo de l'insecte et décrire les circonstances avec précisions. Vous devez également utiliser cette messagerie pour d'autres problèmes de désinsectisation (blattes, anthrènes,...).

VIE EN COLLECTIVITÉ





DÉCHETS

Vous devez déposer vos déchets dans les containers prévus à cet usage à l'extérieur, sur le côté de la résidence. Pour des raisons d'hygiène, veuillez mettre vos déchets d'ordures ménagères dans des sacs fermés.

Ne pas mettre de sac poubelle dans le container jaune dédié au tri sélectif mais uniquement vos déchets en vrac.

Vous ne devez pas entreposer d'encombrants à cet endroit (tables, chaises, canapés...).

ENVIRONNEMENT ET BRUIT

Lorsque vous vous absentez plusieurs jours, n'oubliez pas d'éteindre votre radio réveil afin de ne pas déranger vos voisins.

Respectez le droit des autres au travail et au repos.

Lorsque votre voisin(e) fait trop de bruit, il suffit souvent de lui demander de le réduire. Mais, s'il continue à vous gêner, adressez-vous directement à l'agent d'accueil au **04 73 43 72 72**.

Le bruit ne doit pas être excessif, surtout après 22 heures. La loi du 5 mai 1988 précise que « les nuisances causées par le bruit, dans les locaux d'habitation, constituent une infraction qui relève du tribunal de police. »

Attention! Risque d'expulsion en cas d'agissements répétés!

VOTRE SÉCURITÉ

- Pour des raisons évidentes de sécurité, les portes d'entrée doivent être maintenues fermées.
 - Vous ne devez pas laisser des personnes inconnues entrer dans les bâtiments. Soyez vigilant pour la sécurité des biens et des personnes.
- Pour entrer dans votre résidence, vous devez utiliser le badge donné à la remise des clés. La clé de votre studio ouvre tous les locaux communs.
- En cas de feu, prévenez la Résidence Universitaire Philippe Lebon au 04 73 43 72 72 ou le PC de Sécurité du Crous au 04 73 34 95 60.
- Il vous est formellement interdit de posséder un appareil de cuisine à gaz dans votre logement.

Conseils:

>> Fermez bien votre porte de chambre à clé, même pour une absence de très courte durée, ainsi que la fenêtre de votre chambre. L'administration ne peut être tenue responsable en cas de vol ou de dégradations.

>> En cas d'épisodes venteux ou orageux violents, pensez à fermer votre fenêtre, et laissez votre rideau extérieur soit entièrement fermé ou entièrement ouvert, pour qu'il ne soit pas dégradé par les intempéries.

5

CONNEXION INTERNET

(P)

Les logements sont couverts par un réseau Wifi « PLANETCAMPUS ».

Une fois arrivé(e) à la résidence vous recevrez par SMS un code d'accès qui vous permettra de créer votre compte sur le site du prestataire, **www.planetcampus.wifirst.net** et ainsi d'activer votre connexion.

Vous bénéficiez également d'une connexion filaire, via une prise présente vers le bureau. Cette connexion nécessite un câble Ethernet RJ45 droit.

En cas de panne ou de problème sur le réseau, merci de contacter impérativement le prestataire au **01 88 24 61 68**. (24h24 et 7j/7).

POINTS ADMINISTRATIFS





PAIEMENT DU LOYER

Les redevances d'occupation (loyer) peuvent être réglées :

- > Par prélèvement automatique (intervenant le 1er du mois suivant).
- > En ligne sur MesServices.etudiant.gouv.fr Rubrique « Cité U » (paiement sécurisé avant le 31 de chaque mois)

Avant le 31 de chaque mois au secrétariat de la résidence :

- > Par carte bancaire
- > Par virement (demander l'IBAN de la résidence au secrétariat)

En cas de difficultés entraînant un retard de paiement, veuillez impérativement le signaler au secrétariat de la résidence.





POINTS ADMINISTRATIFS

ALLOCATION LOGEMENT À CARACTÈRE SOCIAL

Vous pouvez faire une demande d'Aide au Logement (APL) pour votre studio.

Attention: Si vos parents perçoivent des prestations familiales pour vous, vous devez vous renseigner auprès de la Caisse d'Allocations Familiales (CAF). En effet, les prestations familiales sont souvent plus avantageuses que les aides au logement. En aucun cas les deux aides ne peuvent être versées en même temps.

Démarche : Vous devez attendre d'être arrivé(e) dans votre logement pour effectuer votre demande d'aides auprès de la Caisse d'Allocations Familiales (CAF). La saisie doit se faire en ligne sur **www.caf.fr** à l'aide de l'attestation CAF fournie par votre résidence et dans un délai d'un mois suivant votre date d'arrivée dans le logement.

Une fois le dossier traité par la CAF, vous recevrez une notification de leur part vous indiquant le montant de l'aide mensuelle qui vous est accordée.

Cette aide est versée au bailleur et donc à la résidence Philippe Lebon. Vous n'aurez alors qu'à régler le **loyer net**, c'est-à-dire le loyer déduit de votre montant APL.

Vous devrez régler la totalité de votre loyer mensuel, tant que nous n'aurons pas reçu le premier versement de la CAF, preuve que votre dossier est traité et complet.



COURRIER ET COLIS





COURRIER

Le courrier et les colis de petite taille sont distribués chaque matin par le facteur directement dans votre boîte aux lettres, qui se trouve dans le hall d'entrée de votre bâtiment. Nous vous informons qu'il n'y aura pas de suivi de courrier après votre départ de la résidence. Vous devrez effectuer vous-même les démarches avec les services de la Poste.

Pour éviter tout retard, votre courrier doit être adressé comme suit :

Nom, Prénom Logement + numéro du logement Résidence les Lauréats 13 rue des Hauts de Chanturgue 63100 Clermont-Ferrand

COLIS

Evitez de vous faire livrer des colis qui ne passent pas dans votre boîte aux lettres et ce afin de ne pas avoir un retour à l'expéditeur. Sinon, assurez-vous de pouvoir réception-

CLÉS



En cas de perte ou de casse d'une de vos clés, vous devez impérativement contacter la résidence. Notre service se chargera de refaire un double. En aucun cas, vous ne devrez faire un double de clés par vous-même. Toute perte ou dégradation de clé ou de badge vous sera facturée.

Pour tout problème, renseignement ou suggestion, n'hésitez pas à contacter l'équipe administrative de la résidence Philippe Lebon au 04 73 43 72 72 ou par mail : residence-centre-ville@crous-clermont.fr

VOTRE RÉSIDENCE

LAVERIE

Un lave-linge et un sèche-linge sont à votre disposition dans un local au rez-de-chaussée de la résidence. Votre clé de logement permet d'accéder à la laverie.

Les machines sont reliées au serveur IZLY. Vous aurez la possibilité de les utiliser sous réserve d'avoir une carte d'étudiant compatible, d'avoir créé un compte IZLY et de l'avoir approvisionné. Pour celles et ceux dont la carte d'étudiant n'est pas compatible, et qui souhaiteraient utiliser la laverie, merci de vous rapprocher du secrétariat de la résidence Philippe LEBON qui vous fera créer une carte spécifique.

La lessive n'est pas fournie.

> Tarif lavage 10/12 kg : 4 € > Tarif séchage : 1 € (15 min)

SALLE COMMUNE

Vous disposez d'une salle commune que vous devez respecter en la maintenant propre et rangée.

Le Crous Clermont Auvergne a établi une convention avec l'Association de la Fondation Etudiante en Ville - Auvergne (AFEV) pour mettre à disposition à compter de la rentrée 2025 la salle commune pour permettre la rencontre, dans de bonnes conditions, du binôme étudiant résident bénévole / élève du primaire ou secondaire afin de mener des accompagnements individuels de soutien des élèves dans leur travail personnel.

Les modalités calendaires et horaires de mise à disposition de la salle commune ne sont pas encore déterminées à ce jour.

GARAGE À VÉLOS

Vous devez obligatoirement ranger vos vélos et trotinettes dans le local situé au rezde-chaussée et dont l'accès se fait par la porte face aux containers à déchets situés sur le côté droit de la résidence. Ce local s'ouvre avec la clé de votre studio. Pour des raisons évidentes de sécurité, vous devez laisser la porte fermée à clé en permanence. Le Crous ne sera pas tenu responsable des vols/dégradations qui pourraient avoir lieu dans ce local.

PARKING VOITURES

Vous pouvez demander une place de parking. Ce parking fermé est accessible par un badge magnétique. Si une place vous est accordée, vous devrez obligatoirement respecter l'emplacement qui vous est attribué. Le nombre de place est limité.

La location mensuelle s'élève à 20 €.

Un dépôt de garantie de 50 € est demandé pour la télécommande d'accès au parking. Celui-ci est encaissé et remboursé dès restitution du badge en bon état.

CONSEILS TECHNIQUES



CHAUFFAGE

Les problèmes de chauffage doivent être signalés à la résidence Philippe Lebon au 04 73 43 72 72.

ATTENTION : Les radiateurs étant dotés d'une tête thermostatique, celle –ci doit être absolument dégagée pour permettre un bon fonctionnement du chauffage (ne pas poser de vêtement sur celle-ci).

RÉPARATIONS

Les demandes de réparations (changement d'ampoule, défaut électrique, plomberie,...) sont à effectuer après de l'accueil.

La plupart des réparations sont effectuées par des agents de maintenance de l'établissement et sont gratuites. Toutefois, si l'intervention conclue que l'origine d'un dysfonctionnement est consécutive d'une négligence de votre part, la remise en état vous sera facturée.

Vous devez signaler impérativement les fuites d'eau, en particulier celles des WC et du cumulus dès que vous les constatez.

VMC

Les bouches de ventilation ne doivent pas être bouchées. Il est interdit de les démonter.

DÉTECTEUR DE FUMÉE

Un détecteur de fumée est présent dans votre logement. Vous devez veiller à son fonctionnement régulièrement et nous signaler tout disfonctionnement (notamment l'usure de la pile).

AIDES



SERVICE SOCIAL

Des assistantes sociales sont à votre disposition au bâtiment E, 25 rue Etienne Dolet (Résidence du Clos Saint-Jacques). Elles reçoivent uniquement sur rendez-vous.

Vous pouvez les contacter au **04 73 34 44 13** ou par mail : **service-social@crous-clermont.fr**

SANTÉ

Une équipe médicale est toujours présente à la médecine préventive 25 rue Etienne Dolet Bâtiment B du lundi au vendredi de 08h30 à 12h00 et de 13h00 à 17h00. (Tél : 04 73 34 97 20)

Sur le campus des Cézeaux, l'infirmerie de la faculté de Sciences peut vous recevoir (Tél: 04 73 40 70 22).

CELLULE ALEX

Dans le but de lutter contre les violences sexistes et sexuelles, le comité égalité et lutte contre les discriminations de l'Université Clermont Auvergne a mis en place Alex, la cellule d'écoute et d'accompagnement face aux violences sexistes et sexuelles et aux discriminations.

La cellule Alex est le dispositif à saisir si vous avez été victime ou témoin de violences sexistes, sexuelles ou discriminatoires au sein de l'Université Clermont Auvergne.

Contact:

Téléphone: 07 88 91 82 86

Du lundi au vendredi de 09h à 17h cellule-vssdiscriminations@uca.fr

LIGNE D'ÉCOUTE PSYCHOLOGIQUE

Les Crous proposent une plateforme d'écoute et de soutien psychologique gratuite et à distance aux étudiants, avec la société ACCA.

Pas le moral ? Des questions ou angoisses ? Problèmes familiaux ou amoureux ? Sentiment de solitude ?

Des psychologues sont à votre écoute pour comprendre votre situation, vous conseiller et vous orienter vers des solutions concrètes. Ils sont joignables, de manière anonyme, confidentielle et gratuite, 24h/24 et 7 jours/7 au 0800 73 08 15.



ATELIERS

La résidence Philippe Lebon dispose d'une salle d'activités culturelles (Salle Georges Guillot) qui permet d'accueillir tout au long de l'année des spectacles, concerts et ateliers.

Pour plus de renseignements sur le fonctionnement de cette salle : culture@crous-clermont.fr.

Des ateliers gratuits de pratique artistique sont également organisés au cours de l'année dans des salles d'animations socio-culturelles présentes au sein de plusieurs résidences universitaires.

Programmation sur www.crous-clermont.fr (rubrique Sortir, bouger, créer).



RESTAURATION

RESTAURANTS

Resto U' Clos Saint-Jacques (Dolet)

Resto U' Le Cratère (Rotonde, pôle tertiaire)

Resto U' Le Dunant (faculté de Médecine)

Resto U' Jaude (IAE Management)

Resto U' INSPE (Avenue Jean-Jaurès - Chamalières)

Resto U' Le Manège (Carnot)

Horaires et menus sur crous-clermont.fr

CAFÉTÉRIAS ET KIOSQUES

Kiosque Lebon (dans l'enceinte de la résidence Lebon)

Kiosque Sabourin (École Architecture)

Cafétéria La Terrasse (Dolet)

Kiosque Le Cratère (Rotonde, pôle tertiaire)

Kiosque Le Dunant (Faculté de Médecine)

Kiosque Estaing (Odontologie, Rue de Braga)

Crous & go' Le Manège (Carnot)

Crous & go' Le Kap (Learning-Center)



Izly c'est la possibilité de payer de nombreux services du Crous (restauration, laverie ...) avec votre carte étudiante ou votre smartphone.

- 1) Réception d'un lien d'activation sur votre mail pour créer votre compte
- 2) Votre compte est créé, rechargez-le (voir les options de rechargement sur **izly.fr**)
- 3) Vous pouvez, dès maintenant, payer avec votre carte étudiante ou votre smartphone (avec l'application Izly)

Des questions ? assistance-izly@crous-clermont.fr





INFORMATIONS PRATIQUES

ESPACE D'ACCUEIL ETUDIANTS

30 rue Etienne-Dolet, Clermont-Fd

- Informations vie étudiante
- Renouvellement titre de séjour étudiant

TRANSPORTS À PROXIMITÉ

• Ligne de bus (B, 4, 8, 3, 35 et 36 arrêt gare SNCF)

crous-clermont.fr